

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR MICHEL BUISSON POUR LE COMITÉ DE
PILOTAGE DU PLIE**

DGS - Emploi, Economie Sociale et
Solidaire
Numéro : 2022-A-155

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°2022.12.237 du conseil communautaire du 8 décembre 2022 approuvant le nouveau protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de GrandAngoulême couvrant la période de janvier 2023 à décembre 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Michel BUISSON, conseiller délégué, membre du bureau de GrandAngoulême pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême au comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE),

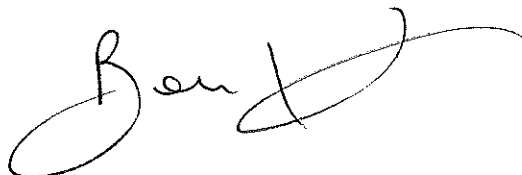
ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Michel BUISSON, conseiller délégué, membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, au comité de pilotage du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Article 2 – Monsieur le directeur général des services est chargé de exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Angoulême, le **04 JAN. 2023**

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **04 JAN. 2023**
Publié ou notifié,
Le **04 JAN. 2023**